



Modification travail prise rdv par operatrice telepro

Par **alk**, le **26/10/2009** à **10:17**

Bonjour, rnje travaille en tant que commercial en cdirnmes rdv sont pris par une teleprospective...rnCentre d'appel 06/2008 -09/2008rnteleprospective dediee 10/2008 - 10/2009 faisant partie du personnel au 20 octobre 2008rnil y a 15 jours modification de ses horaires en horaires de bureaux8h30 12h30 14h00 18h00rnplus possibilite de joindre un prospect sauf retraites chomeurs enfants le mercredirnvendredi convocation prealable pour licenciement economique de la teleprornpour moi plus de rdvrnplus d'agence sur l'auvergne aurillac & clermont fermentrnouverture lyon bordeaux parisrnatache sur lyonrndois-je accepter ces conditions ? Puis-je invoquer la modification abusive du contrat...?rnMerci de votre reponse.rnrnrnJe souhaite quitter cette Société, en étant licencié, rnCause changement de mode de travail, rnMauvais Service au client voire pas de livraison de chantiers ou pas de finition de celui ci malgré règlement du(des) client(s)rnJ'ai une autre proposition d'emploi mais ne souhaite pas démissionner.rnrnPS: la société travaille dans le Photovoltaïque Solaire (manque de trésorerie pour Achat et livraison)rnCertains clients attaque la société au tribunal (Cde mai 2008 pose étanchéité fev 2009... panneaux manquants ... échéances bancaires démarrées payées jusqu'en avril par la société (contrat) depuis plus rien Referré Mercredi dernier réponse 4 nov, Aurillac 15